





## **FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette unité vise à permettre aux étudiants d'actualiser la formation de base d'aide-soignante dans les domaines suivants :  
pathologies spécifiques aux personnes âgées, nouveaux traitements, nouveaux médicaments.

Elle doit permettre de conforter et d'améliorer l'approche globale de la personne âgée et la transmission des données, tant écrites qu'orales.

Elle doit remotiver les étudiants au respect des normes relatives à l'hygiène et la sécurité.

## **CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

L'étudiant doit travailler ou avoir travaillé, durant au moins une année:

- comme aide-soignant(e) dans une Maison de repos, une Maison de repos et de soins ou un service gériatrique d'une clinique,
- comme aide-soignant(e) ou aide familiale dans un service à domicile.

**RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.**

Aucune recommandation particulière.

## **PROGRAMME DES COURS**

### **1. Actualisation de la formation d'aide-soignant(e)** 32 p.

Les sujets suivants seront abordés:

- compréhension et utilisation du vocabulaire spécifique à toutes les notions étudiées;
- communication des informations correctes tant écrites qu'orales;
- approche globale et pluridisciplinaire de la personne âgée;
- évolution des techniques d'aide à la vie journalière;
- utilisation des nouveaux médicaments;
- prévention de la dépendance;
- les soins palliatifs;
- la démence;
- relation entre l'aide soignante et la personne âgée;
- l'équipe de soins;
- le monde extérieur à l'institution;
- les maladies contagieuses: prévention et soins;
- l'animation ;
- alimentation et diététique.

### **2. Sécurité et hygiène** 4 p.

- règles d'hygiène personnelles;
- règles et actions de sécurité (incendie et accidents de personnes).

## **FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES**

Le seuil de réussite sera atteint si l'étudiant est capable de:

- repérer les problèmes de santé et y réagir adéquatement;
- appliquer les techniques d'aide à la vie journalière;
- se situer tant vis-à-vis de son institution et de ses résidents que de son statut de travailleur;
- définir son identité professionnelle vis-à-vis de l'équipe.

Son assiduité au cours sera un élément important qui sera pris en compte pour juger de ses compétences.

## **PROFIL DU CHARGÉ DE COURS**

Les chargés de cours seront des expert.

Les experts justifieront d'une expérience professionnelle de minimum deux ans qui leur aura permis d'acquérir des compétences particulières en relation avec les cours donnés.